

Procès-Verbal du Comité Syndical du Syndicat de Communes de l'Ile Napoléon

- Séance du 20 juillet 2022 à 18 heures 30 -
Sausheim (siège)

Sur convocation du 13 juillet 2022 et sous la présidence de M. Pierre LOGEL, président, le comité du syndicat de communes de l'Ile Napoléon s'est réuni en séance ordinaire le mercredi 20 juillet 2022 à 18 heures 30, en son siège de Sausheim.

Présents :

Mesdames et Messieurs Rachel **BAECHTEL**, Yves **BLONDE**, Christian **FRANTZ**, Philippe **GRUN**, Maurice **GUTH**, André **HABY**, Francis **HOMATTER**, Denis **LIGIBEL**, Pierre **LOGEL**, Guy **OMEYER**, Richard **PISZEWSKI**, Loïc **RICHARD**, Michel **RIES**, Patrick **RIETZ**, Alain **SCHIRCK**, Marie-Madeleine **STIMPL**.

Absents excusés et non représentés :

Monsieur Patrick **DELUNSCH**

Absents non excusés :

Monsieur Aurélien **AMM**
Monsieur Pierre **FISCHESSER**

Ont donné procuration :

Monsieur Michel **BOBIN** à Monsieur Christian **FRANTZ**
Monsieur Gilbert **FUCHS** à Madame Marie-Madeleine **STIMPL**
Monsieur Dominique **HABIG** à Monsieur Guy **OMEYER**
Madame Catherine **MATHIEU-BECHT** à Madame Rachel **BAECHTEL**
Monsieur Claude **SCHULLER** à Monsieur Pierre **LOGEL**

Assistaient à la séance :

- Monsieur Laurent **BENGOLD**, directeur général des services
- Madame Stéphanie **KREBER**, directeur général adjoint
- Un représentant de la presse locale (journal L'Alsace)

Monsieur Laurent BENGOLD, directeur général des services, assure les fonctions de secrétaire de séance.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 29 juin 2022
2. Opération n° 72209 – Riedisheim – fourniture de 87 luminaires pour remplacement des sources d'éclairage public dans la rue du Général de Gaulle – approbation du plan de financement prévisionnel – autorisation d'engager la consultation d'entreprises
3. Opération n° 32009 – Sausheim – mise en conformité des 69 chambres et salles de bains de l'EHPAD du Quatelbach – résultat de la consultation d'entreprises – attribution des marchés de travaux – autorisation de signer
4. Opération n° 32101 – Sausheim – transformation des locaux de l'ancien bâtiment de La Poste en centre médical généraliste – avenants à des marchés travaux – autorisation de signer
5. Opération n° 22203 – Baldersheim – renouvellement de l'éclairage public rue Principale et rue de Sausheim – validation de l'APD et du plan de financement – autorisation d'engager la consultation d'entreprises et de solliciter les subventions
6. Opération n° 72111 – Riedisheim – création d'une continuité cyclable sécurisée entre Riedisheim et Illzach avec aménagements de corridors écologiques le long des berges du canal – résultat de la consultation d'entreprises – attribution des marchés de travaux – autorisation de signer
7. Divers

Monsieur Pierre LOGEL, président, ouvre la séance à 18 heures 35. Il salue l'ensemble des délégués présents, ainsi que les services du syndicat et le représentant de la presse.

Après avoir procédé à l'appel nominatif des membres du comité et donné lecture des procurations enregistrées, il passe à l'examen du premier point inscrit à l'ordre du jour.

Point n° 1 : Approbation du procès-verbal du comité syndical du 29 juin 2022

Le procès-verbal du comité syndical du 29 juin 2022 a été **transmis par voie électronique** à l'ensemble des délégués le 1^{er} juillet 2022 et, parallèlement, mis à leur disposition sur la plateforme cloud collaborative Teams, le même jour.

Aucune remarque ni observation n'ayant été formulée au sujet de ce document, préalablement à la séance, M. le président propose au comité syndical de l'approuver.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 29 juin 2022.

Point n° 2 : Opération n° 72209 – Riedisheim – fourniture de 87 luminaires pour remplacement des sources d'éclairage public dans la rue du Général de Gaulle – approbation du plan de financement prévisionnel – autorisation d'engager la consultation d'entreprises

Face aux enjeux environnementaux, les collectivités locales ont aujourd'hui un rôle primordial à jouer, notamment dans le domaine de l'éclairage public, particulièrement énergivore.

La commune de Riedisheim est particulièrement engagée dans cette démarche. Elle a ainsi confié au SCIN l'acquisition de 87 luminaires à LED et leurs accessoires, pour procéder en régie au remplacement des sources lumineuses de la rue du Général de Gaulle.

Le coût total de l'opération est estimé à 92 217,00 € HT, y compris la valorisation des heures de régie estimées nécessaires à la pose des nouveaux luminaires.

Plusieurs partenaires sont disposés à soutenir financièrement cette opération, notamment territoire d'énergie Alsace (TEA) et Mulhouse Alsace agglomération (m2A) ; celle-ci pourrait également donner lieu à valorisation de certificats d'économie d'énergie.

Tenant compte des différentes aides potentiellement mobilisables, le plan de financement prévisionnel se détaille comme suit :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Achat des luminaires	81 345,00 €	m2A - fonds climat	45 000,00 €
Travaux en régie	10 872,00 €	TEA	21 750,00 €
		CEE	4 000,00 €
		Fonds propres	21 467,00 €
Total	92 217,00 €	Total	92 217,00 €

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve l'opération de rénovation de l'éclairage public rue du Général de Gaulle à Riedisheim, pour un coût global de 92 217,00 € HT ;**
- **Approuve le plan de financement prévisionnel y afférent, tel que ci-dessus détaillé ;**
- **Autorise M. le président à engager la consultation d'entreprises, par voie de procédure adaptée ;**
- **Charge M. le président d'entreprendre toute démarche complémentaire permettant de diminuer le reste à charge.**

Point n° 3 : Opération n° 32009 – Sausheim – mise en conformité des 69 chambres et salles de bains de l'EHPAD du Quatelbach – résultat de la consultation d'entreprises – attribution des marchés de travaux – autorisation de signer

Par délibération du 26 janvier 2022, le comité syndical autorisait M. le président à engager la consultation d'entreprises pour les travaux de mise en conformité de 69 chambres et salles de bains de l'EHPAD du Quatelbach à Sausheim.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 2 juin 2022, fixant la date limite de remise des offres au 30 juin 2022 à 11 heures.

Le dépouillement et l'analyse des plis reçus en réponse, examinés par la commission MAPA le 12 juillet 2022, aboutissent à la proposition suivante :

N°	Lot	Entreprise	Montant HT
1	Démolition – gros-œuvre	Metzger BTP à Cernay	149 370,00 €
2	Plâtrerie – faux-plafonds	Somah à Richwiller	205 559,20 €
3	Sol souple – carrelage	Multisols à Colmar	194 624,00 €
4	Menuiserie bois	Menuiserie Brey à Réguisheim	205 345,50 €
5	Peinture	Peinture Hoff-Marbach à Baldersheim	82 609,00 €
6	Electricité	CET à Burnhaupt-le-Haut	142 525,22 €
7	Plomberie – sanitaire – chauffage – ventilation	René Graf à Colmar	496 678,15 €
8	Système de sécurité incendie	<i>Sursis à statuer (offre à négociier)</i>	
Montant total des marchés attribués			1 476 711,07 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Prend acte du résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;**
- **Décide d'attribuer les marchés conformément à la proposition de la commission MAPA ;**
- **Autorise M. le président, ou son représentant, à signer et à exécuter les marchés à intervenir avec les entreprises retenues.**

Point n° 4 : Opération n° 32101 – Sausheim – transformation des locaux de l'ancien bâtiment de La Poste en centre médical généraliste – avenants à des marchés travaux – autorisation de signer

En séance du 22 décembre 2021, le comité syndical autorisait M. le président à signer les différents marchés pour les travaux de transformation des locaux de l'ancien bâtiment de La Poste en centre médical généraliste à Sausheim.

Au cours des travaux, plusieurs adaptations ont été apportées au projet initial. Celles-ci concernent :

- L'entreprise CLB de Wintzenheim, attributaire du lot 1 « démolition – gros-œuvre ». L'avenant s'élève à **+ 1 913,68 € HT** (plus-value pour remplacement de la chape existante détériorée par une nouvelle chape, sur une surface de 25 m², balance financière pour travaux en plus et en moins et suppression de 12 heures « divers et

aléas » non utilisées) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 5,73 % et fixant le nouveau montant du marché à 35 291,28 € HT ;

- L'entreprise Kleinhenny Raymond d'Illzach, attributaire du lot 2 « menuiserie extérieure aluminium – serrurerie ».
L'avenant s'élève à **+ 179,52 € HT** (plus-value pour fourniture et pose de film dépoli sur certains vitrages, d'un store dans la tisanerie, d'une enseigne en remplacement du totem, dépose/repose d'un châssis vitré, installation de 2 gâches électriques et moins-value pour non-remplacement d'un châssis vitré, suppression du totem et de stores initialement prévus au marché) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 0,91 % et fixant le nouveau montant du marché à 19 963,52 € HT ;
- L'entreprise MCK Plâtrerie de Didenheim, attributaire du lot 3 « plâtrerie – isolation – faux-plafonds ».
L'avenant s'élève à **- 162,00 € HT** (moins-value pour non-réalisation d'un caisson d'habillage et de trappes de visite, suppression de 8 heures « divers et aléas » non utilisées et plus-value pour remplacement du faux-plafond fixe par un faux-plafond à perforations aléatoires et rajout d'une trappe de visite CF 1h) correspondant à une diminution de la masse des travaux de 0,82 % et fixant le nouveau montant du marché à 19 480,50 € HT ;
- L'entreprise Brey de Réguisheim, attributaire du lot 4 « menuiserie intérieure ».
L'avenant s'élève à **- 4 984,00 € HT** (moins-value pour non-réalisation d'étagères, de caissons cache-tuyaux et cache-collecteur, de trappes de gaines techniques et de visite, d'un placard technique, de plans de sécurité incendie et de repérage, du tableau d'affichage, suppression de 8 heures « divers et aléas » non utilisées et plus-value pour fourniture et pose de stratifié compact au-dessus de 3 lavabos) correspondant à une diminution de la masse des travaux de 20,17 % et fixant le nouveau montant du marché à 19 725,00 € HT ;
- L'entreprise Eiffage Energie Systèmes de Wittenheim, attributaire du lot 5 « électricité – courants forts et faibles ».
L'avenant s'élève à **- 417,38 € HT** (balance financière pour travaux en plus et en moins, suppression de 8 heures « divers et aléas » non utilisées et plus-value pour rajout d'un poste de travail dans un cabinet médical) correspondant à une diminution de la masse des travaux de 0,71 % et fixant le nouveau montant du marché à 58 651,82 € HT ;
- L'entreprise Vontron de Sainte-Croix-en-Plaine, attributaire du lot 6 « sanitaire – chauffage – rafraîchissement – ventilation ».
L'avenant s'élève à **+ 211,61 € HT** (plus-value pour repose d'une évacuation en fonte dans le vide sanitaire, réparation d'une fuite sur un réseau existant d'eau pluviale et moins-value pour non-réalisation d'une ventilation basse en sous-sol) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 0,32 % et fixant le nouveau montant du marché à 66 050,98 € HT ;
- L'entreprise Alsasol de Soultz, attributaire du lot 7 « revêtement de sols ».
L'avenant s'élève à **- 160,00 € HT** (moins-value pour suppression de 4 heures « divers et aléas » non utilisées) correspondant à une diminution de la masse des travaux de 2,75 % et fixant le nouveau montant du marché à 5 661,00 € HT ;
- L'entreprise Multisols de Colmar, attributaire du lot 8 « faïence ».
L'avenant s'élève à **- 289,00 € HT** (moins-value pour suppression de 2 heures « divers et aléas » non utilisées et du tapis de propreté) correspondant à une diminution de la masse des travaux de 18,48 % et fixant le nouveau montant du marché à 1 275,00 € HT ;

- L'entreprise MSP de Munster, attributaire du lot 9 « peinture ».
L'avenant s'élève à – **160,00 € HT** (moins-value pour suppression de 4 heures « divers et aléas » non utilisées) correspondant à une diminution de la masse des travaux de 1,66 % et fixant le nouveau montant du marché à 9 455,20 € HT.

Ces avenants, d'un montant total de – **3 867,57 € HT**, correspondent à une diminution de l'ensemble des travaux de 1,62 % et fixent le nouveau montant global de ces derniers à 235 554,30 € HT.

Dans sa séance du 12 juillet 2022, la commission MAPA a émis un avis favorable à l'ensemble des modifications pressenties.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve les avenants susmentionnés, d'un montant total de – 3 867,57 € HT correspondant à une diminution de l'ensemble des prestations de 1,62 % et fixant le nouveau montant global des marchés à 235 554,30 € HT ;**
- **Autorise M. le président, ou son représentant, à signer les documents nécessaires avec chacune des entreprises concernées.**

Point n° 5 : Opération n° 22203 – Baldersheim – renouvellement de l'éclairage public rue Principale et rue de Sausheim – validation de l'APD et du plan de financement – autorisation d'engager la consultation d'entreprises et de solliciter les subventions

La commune de Baldersheim a confié au SCIN le soin de procéder au remplacement de 78 luminaires vétustes dans la rue Principale et la rue de Sausheim, par des équipements à LED.

Dans le cadre de leur mission de maîtrise d'œuvre, les services techniques du syndicat ont évalué l'ensemble des travaux (dépose des luminaires existants, pose des nouvelles sources à LED, raccordement et câblage) à 93 000,00 € HT et les frais annexes y afférents à 2 000,00 € HT.

Ce projet relève pleinement de l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses. Il pourrait dès lors bénéficier d'une aide de :

- La communauté d'agglomération m2A au titre du fonds climat (aide limitée à 45 000,00 € en 2022) ;
- Territoire d'énergie Alsace (TEA) pour 19 500,00 € (250,00 € par luminaire) ;
- La valorisation de certificats d'économie d'énergie (CEE).

Afin de pouvoir présenter les demandes ad hoc, il y a lieu d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération, en tenant compte de l'ensemble des aides potentiellement mobilisables. Celui-ci se détaille comme suit :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Pose de 78 luminaires	93 000,00 €	m2A (plan climat)	45 000,00 €
Frais annexes	2 000,00 €	TEA	19 500,00 €
		CEE	3 000,00 €
		Fonds propres	27 500,00 €
Total	95 000,00 €	Total	95 000,00 €

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve l'estimation prévisionnelle des travaux de remplacement des luminaires rue Principale et rue de Sausheim à Baldersheim, chiffrée à 95 000,00 € HT ;**
- **Approuve le plan de financement prévisionnel y afférent, tel que ci-dessus détaillé ;**
- **Autorise M. le président à engager la consultation d'entreprises, par voie de procédure adaptée ;**
- **Charge M. le président d'entreprendre toute démarche complémentaire permettant de diminuer le reste à charge.**

Point n° 6 : Opération n° 72111 – Riedisheim – création d'une continuité cyclable sécurisée entre Riedisheim et Illzach avec aménagements de corridors écologiques le long des berges du canal – résultat de la consultation d'entreprises – attribution des marchés de travaux – autorisation de signer

Par délibération du 27 avril 2022, le comité syndical autorisait M. le président à engager une consultation d'entreprises pour la création d'une continuité cyclable sécurisée entre Riedisheim et Illzach.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission MAPA le 12 juillet dernier, se sont traduits par les propositions suivantes :

Lot n° 1 – voirie et réseaux divers

Entreprise Eurovia de Rixheim pour un montant de 448 854,31€ HT

Lot n° 2 – éclairage public

Entreprise Créativ'TP de Staffelfelden pour un montant de 24 506,00 € HT

Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme sont inscrits au budget 2022.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Prend acte du résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;**
- **Décide d'attribuer les marchés conformément à la proposition de la commission MAPA ;**
- **Autorise M. le président, ou son représentant, à signer et à exécuter les marchés à intervenir avec les entreprises retenues.**

Point n° 7 : Divers

La date du prochain comité syndical est fixée au mercredi 28 septembre 2022 à 18 heures 30, en mairie de Baldersheim. Les invitations et les convocations seront adressées aux délégués, par voie dématérialisée, dans les délais réglementaires habituels.

L'horaire de la réunion de bureau sera communiqué aux vice-présidents ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures
Sausheim, le 20 juillet 2022